EARL DU BOUTON D'OR 1 RUE D'ALTECKENDORF 67270 MINVERSHEIM

Tél: 06,05,11,08,72 Tél: 06,85,28,06,29

STREBLER MARCEL 32 RUE PRINCIPALE 67360 ESCHBACH

Règlement du fermage 2021

Veuillez trouver ci-joint le chèque correspondant au règlement du fermage de l'année 2021 dont l'indice nationnal a la valeur de 106.48, soit une augmentation de 1.09% par rapport à 2020.

| COMMUNE | SECTION | PLAN | SURFACE |
|----------|---------|------|---------|
| ESCHBACH | 21 | 37 | 0.94 |
| ESCHBACH | 21 | 76 | 0.25 |

Fermages 2020: 181.66

+ 1.09%

Fermages 2021: 183.64

Pour rappel, en cas de dégrèvement de taxes foncières suite aux calamités agricoles, le montant revient au bailleur et doit lui être restitué.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.

Cordialement,

Fornes Christophe